

# SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 8, avril 2017

## PERMIS DE BRÛLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

*Note : Les normes peuvent varier d'une municipalité à l'autre; veuillez valider auprès de votre service incendie local.*

### Un feu de branches sans embûche?

Chaque printemps, avec l'arrivée du beau temps, plusieurs d'entre vous nettoient leur terrain. Les intervenants en prévention des incendies de la MRC des Maskoutains vous rappellent que certains résidus peuvent être compostés ou réutilisés.

Si vous devez absolument procéder à un feu sur votre terrain, soyez responsable de vos actions et contactez votre municipalité et/ou votre service incendie local afin de connaître vos obligations et, s'il y a lieu, vous procurer un permis de brûlage.



### Conditions d'exercice:

- ✓ La fumée de doit pas incommoder les voisins.
- ✓ Une « *personne raisonnable* » doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à son extinction complète.
- ✓ Garder le plein contrôle du brasier en tout temps.
- ✓ Posséder sur les lieux où le feu est allumé l'équipement requis au cas où la situation dégénère : boyau d'arrosage, extincteur portatif, tracteur de ferme ou autre équipement approprié.
- ✓ Le lieu destiné au brûlage doit respecter une **hauteur maximale de 2,5 mètres** et une **superficie de 25 mètres carrés**.
- ✓ Prévoir au moins **60 mètres de dégagement** de tout bâtiment, forêt ou amoncellements combustibles.
- ✓ Aviser le service incendie local avant l'allumage et lors de l'extinction complète du brasier.
- ✓ Aucun brûlage lors d'une journée venteuse ou si les vents dominants sont orientés vers un boisé.
- ✓ Aucun brûlage lors d'une journée dont l'indice d'assèchement est élevé (SOPFEU).

### Avoir à portée de main :




## Votre responsabilité

### Pourquoi obtenir un permis de brûlage?

Pour informer votre municipalité de vos actions afin de prévoir une possible intervention. Lors de l'émission d'un permis, l'information est transmise au service incendie ainsi qu'à la centrale d'urgence 911. De cette façon, si un voisin ou un passant en voiture ou toute autre personne compose le 911 pour déclarer un incendie chez vous, le service incendie tentera de vous contacter avant de quitter la caserne pour fins de vérification.

### ATTENTION AUX CONTREVENANTS :

- ✓ N'utiliser aucune des matières suivantes comme combustibles: pneus ou autres matières à base de caoutchouc, déchets de construction, ordures, produits dangereux ou polluants et tout autre produit prohibé par la loi ou le règlement en vigueur;
- ✓ N'utiliser aucun produit inflammable ou combustible comme accélérateur.



En voiture,  
comment réagir  
face à un camion  
de pompier?

### Le saviez-vous?

Lorsque les pompiers répondent à un appel d'urgence, les feux de signalisation clignotent et les sirènes hurlent. Il est alors très important de vous rappeler certaines consignes lorsque vous entendez un véhicule d'urgence approcher.

Restez calme et cherchez d'où provient le bruit.

- Si le camion de pompier s'apprête à vous croiser en sens inverse, ralentissez et rangez-vous sur l'accotement de façon sécuritaire;
- S'il est derrière vous, ralentissez et immobilisez votre véhicule sur l'accotement de façon sécuritaire.



Service régional de prévention incendie  
Chronique de la MRC des Maskoutains  
805, avenue du Palais  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Izabelle Rioux, préventionniste  
450 774-3127  
[prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca)